

pôles de compétitivités, emblématiques du caractère structurant des liens interterritoriaux, peuvent aussi être développés en transfrontalier. Le renforcement du capital social des nouvelles régions, les synergies et les économies d'échelles évoquées par la note, doivent également être recherchés au-delà des frontières nationales.

La notion de couple région/métropole doit être déclinée de façon spécifique dans les régions frontalières, où le réseau urbain/métropolitain peut être situé en partie de l'autre côté de la frontière et où il faut alors considérer des systèmes transfrontaliers. Dans un contexte de concurrence, y compris pour ce qui est des conditions cadres macro-économiques (fiscalité, législation sociale), de tels systèmes ne donneront pas lieu, partout et tout de suite, à des stratégies pleinement coopératives en matière économique.

Mais ils doivent donner lieu à des stratégies coopératives en matière de développement territorial. De telles stratégies sont déjà en marche sur les frontières étudiées ici.

À Genève ou à Bâle, l'agglomération transfrontalière fait l'objet d'une démarche concertée de planification urbaine, identifiant notamment des infrastructures de transport cofinancées par les partenaires de part et d'autre de la frontière - le niveau fédéral suisse cofinance ainsi des infrastructures du côté français ou allemand. Ceci illustre une démarche coopérative portant sur les conditions du développement économique.

**Les acteurs publics, en encourageant la mobilité des travailleurs, des apprentis et des étudiants, des entreprises et des consommateurs, par des politiques coopératives d'aménagement de l'espace et de transports, d'emploi et de formation, de recherche et d'innovation, favoriseront un développement plus inclusif et durable des territoires transfrontaliers.**

